

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : M. REBSAMEN - M. DESEILLE - M. GERVAIS - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Maison des Jeunes et de la Culture Montchapet-Maladière - Subvention de la Ville - Année 2012 - Modification des modalités de versement - Convention d'objectifs et de moyens - Avenant n° 4

Monsieur Grandguillaume, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la passation de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville et chacune des trois Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) dijonnaises.

Les objectifs communs s'articulent autour de trois grandes orientations :

- l'action en direction des jeunes,
- le développement social, culturel et sportif,
- des équipements et une activité de proximité.

Si les objectifs généraux sont partagés de la même façon par toutes les MJC, chacune d'entre elles définit prioritairement ses actions en tenant compte de l'environnement social et des besoins des populations du quartier dans lequel elle est implantée.

Le bilan intermédiaire établi par la MJC Montchapet-Maladière courant 2010 laissait apparaître une augmentation importante de la fréquentation des adhérents et une amélioration de la gestion. A la clôture de l'exercice 2010, l'association faisait, toutefois, état de problèmes financiers importants et le Conseil Municipal avait décidé de lui apporter son soutien en modifiant les modalités de versements de sa subvention par délibération du 27 juin dernier. Cette MJC n'est toujours pas sortie de cette période de difficulté.

C'est pourquoi une nouvelle modification des modalités de versement de la subvention de la Ville pour l'année 2012 est proposée, sous la forme d'un avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens en cours.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de modifier les modalités de versement de la subvention de la Ville à la Maison des Jeunes et de la Culture Montchapet-Maladière, pour l'année 2012, sous la forme d'un avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens en cours ;

2 - approuver le projet d'avenant annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ